



Ecole Primaire Jean d'Ormesson  
1 place Simone VEIL  
34430 SAINT JEAN DE VEDAS  
☎ 04 67 07 86 13  
✉ ce.0342413n@ac-montpellier.fr

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE n°1- 6 Novembre 2024

Année 2024/ 2025

### Présents :

- Parents élus : Mme MOLVINGER , Mme GUILLEMOT, Mme EL GHRABLI, Mme AZZAZI, Mme CHECA, M. MESLEM
- Mairie : Mme BESSONE, M. RIO
- ATSEM : Mme GOMARIN
- Enseignants : Mme SANCHEZ, Mme MASOUY, Mme VIENNE, Mme VIDAL, Mme DEVAUX, Mme MESLEM, Mme TOFFOLI, Mme DESREMAUX, Mme DINAOUI, Mme DAUDE, M. MICHEL, M. DUFFIEUX, M. ROBERT

### **1. Elections des parents d'élèves, bilan du vote**

L'élection des représentants des parents d'élèves s'est déroulée uniquement par correspondance dans la semaine du 7 au 11 Octobre. Une seule liste indépendante et constituée en association de 14 candidats s'est présentée. 14 postes de titulaires étaient à pourvoir (conformément aux 14 classes que comprend l'école), plus d'éventuels suppléants. Les résultats du dépouillement du 11 Octobre sont les suivants :

Nombre d'électeurs : 485

Nombre de votants : 222

Nombre de bulletins nuls : 8

Nombre de votes pour la liste : 214

Taux de participation : 45.77 %

Le taux de participation est en augmentation par rapport aux années précédentes (36 % en 2023/2024). La liste est donc élue avec 100% des votes et 14 titulaires sont donc nommés : Mme MOLVINGER, Mme SOUKHMANI, Mme GUILLEMOT, M. LEBRUN, Mme CHECA, Mme SANCHEZ, Mme MAGISTRY, Mme BALLON, Mme GALANTE, M. BARON, Mme EL GHRABLI, M. EL GHRABLI, Mme AZZAZI, M. MESLEM

L'ensemble des parents élus est invité aux conseils d'école.

Les dates des prochains conseils d'école sont fixées :

- Lundi 3 Mars à 18h
- Mardi 3 Juin à 18h

L'ordre du jour sera transmis quinze jours avant chaque conseil d'école. Les parents doivent donc faire remonter leurs questions éventuelles au directeur, ou aux parents élus, trois semaines avant chaque conseil.

## **2. Bilan de rentrée : effectifs, dérogations (point demandé par les parents)**

L'école est composée de 14 classes (5 en maternelle et 9 en élémentaire) comme l'an dernier. 17 enseignants composent l'équipe dont un sur le poste de direction et un complétant les quatre enseignantes à temps partiel. L'équipe est stable, seules trois nouvelles enseignantes intègrent l'équipe cette année : Mmes VIENNE et DE CASTRO, à mi-temps sur la classe de PS/MS (alternance 15 jours/ 15 jours) et Mme MESLEM, sur une des deux classes de CP.

8 postes d'AESH (Accompagnants d'Elèves en Situation de Handicap) à 24h et 1 poste de 10h ont été positionnés sur l'école (pour un total de 22 élèves en situation de Handicap scolarisés sur l'école). Elles interviennent auprès d'élèves notifiés par la MDA (Maison de l'Autonomie) pour deux types d'accompagnement :

- Accompagnement individualisé selon un taux horaire défini dans la notification de l'enfant
- Accompagnement mutualisé (plusieurs élèves d'une même classe) pour lequel aucune quotité horaire n'est précisée. Les moyens alloués permettent d'accorder 4 h par élève notifié.

2 AESH sont en arrêt maladie dont une depuis la rentrée. Les arrêts maladie de ces personnels ne sont pas remplacés, ce qui nous met en difficulté dans l'accompagnement des élèves en situation de handicap, nombreux sur l'école et dont certains nécessitent une surveillance adulte constante. Durant ces absences, les emplois du temps des AESH est redéfini pour intervenir prioritairement auprès des élèves disposant d'une aide humaine individualisée, des élèves à difficultés comportementales au détriment donc des élèves bénéficiant d'un accompagnement mutualisé (souvent en difficulté scolaire suite à des troubles type dys-)

En maternelle, 6 ATSEM (dont 2 à temps partiel, et 1 qui complète ces temps partiels) accompagnent les enseignants de maternelle dans leurs missions (5 postes au total).

Le RASED (Réseau d'Aide Spécialisé pour les Elèves en Difficulté) est constitué d'une psychologue scolaire, Mme PECH-GOURG, qui intervient sur plusieurs écoles de la Circonscription (Saint Jean de Védas, Lavérune, Fabrègues, Saussan...). Il est complété depuis cette année par une enseignante spécialisée (maître E), Mme COSTA nouvellement nommée dans la Circonscription. Elle intervient auprès des élèves de CP et CE1 sur les deux premières périodes de l'année, à raison de deux fois par semaine.

Un médecin de PMI, le docteur MEHL, participe de manière ponctuelle au suivi des élèves de PS et MS (bilans, rendez-vous avec les parents pour des difficultés particulières, mise en place des PAI). Un bilan de MS est réalisé chaque année afin de dépister précocement les troubles visuels, auditifs ou langagiers (ils ont été réalisés au mois d'octobre).

Par contre, à ce jour, nous n'avons pas de médecin scolaire attitré pour le suivi des élèves de la GS au CM2, ce qui nous est préjudiciable. Nous dépendons du Centre Médico-Social de Montpellier-Nord pour les validations de PAI. L'infirmière scolaire, Mme GINESTE, nouvellement nommée sur l'école, peut être sollicitée pour reconduire les PAI ou pour des interventions sur la thématique de la santé (hygiène corporelle et dentaire, sommeil, écran, puberté, ...). Elle réalise également les bilans de dépistage CP qui auront lieu dans les semaines à venir (vérification des vaccins, contrôle vue/ouïe, poids/taille ...)

Une enseignante-référente, Mme NICOLAS-SIMON, participe au suivi des élèves disposant d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) suite à un dépôt de dossier auprès de la MDPH. Elle assure le suivi des dossiers, et anime les ESS, une fois par an, pour chacun des élèves notifiés.

Un poste UPS (Unité Pédagogique Spécifique) destiné aux élèves issus de familles itinérantes est implanté sur Fabrègues. Il est occupé par Mme QUEZIN. Elle intervient sur l'école une demi-journée par semaine, mais son emploi du temps est amené à évoluer en cours d'année en fonction des besoins dans les écoles de son secteur.

### **Effectifs au 5/11/2024 :**

Classe de PS/MS- Mmes VIENNE/ DE CASTRO : 11+12 =23  
Classe de PS/MS/GS- Mme MASOUY: 8+8+8 = 24  
Classe de PS/MS/GS – Mme SANCHEZ: 8+8+8= 24  
Classe de PS/MS/GS- Mmes DADONE/ DAUDE : 8+8+8= 24  
Classe de MS/GS- Mme VIDAL: 8+17= 25  
Classe de CP- Mme DEVAUX : 24  
Classe de CP- Mme MESLEM : 22  
Classe de CE1/CE2 – Mme DESREMAUX : 13+11= 24  
Classe de CE1/CE2- Mmes TOFFOLI / DAUDE : 13+11= 24  
Classe de CE1/CE2- M. MICHEL: 15+9= 24  
Classe de CE2: Mmes BOYER / DAUDE : 12 + 12= 23  
Classe de CM1/CM2- Mme VALLADE : 11+ 16=27  
Classe de CM1/CM2 - Mmes DINAOUI/ DAUDE : 12+14=26  
Classe de CM1/CM2 - M. DUFFIEUX : 11+16=27

Soit un total de 120 élèves pour la maternelle (24 en moyenne) et 220 pour l'élémentaire (24,5 en moyenne) pour un effectif global de 340 élèves (24,3 en moyenne), ce qui est sensiblement identique à l'année précédente.

Ces chiffres sont quasi-identiques à l'année dernière et correspondent à des effectifs de classe convenables. Nous constatons toutefois beaucoup de mouvements en début d'année (inscriptions tardives, retours décalés de vacances) qui déstabilisent la progression des classes en début d'année et mettent en situation de fragilité les enfants concernés, qui se retrouvent décalés par rapport à l'ensemble de la classe. Il est rappelé que le respect des dates officielles est impératif, notamment les jours de reprise qui sont des jours cruciaux dans la scolarité des élèves.

De manière générale, nous assistons à une baisse des effectifs sur la Commune qui laisse supposer des fermetures de classe à la rentrée prochaine. Toutefois, l'école n'est pas concernée car les effectifs actuels ne le justifient pas et les constructions en cours dans le secteur (certaines livrables prochainement) laissent au contraire supposer une hausse. La Mairie annonce que la prochaine livraison attendue (1<sup>er</sup> trimestre 2025) concerne 45 logements, la tranche suivante ne sera livrée qu'en 2026.

Les parents d'élèves demandent à la Mairie pourquoi ils n'ont pas été invités à la Commission de dérogation à laquelle ils avaient coutume d'assister. M. le Maire répond que toutes les réponses aux dérogations étaient négatives et qu'il n'y avait donc pas de cas particulier à étudier. Les parents demandent à être associés à la prochaine Commission.

### **Horaires :**

Les horaires de l'école sont les suivants :  
8h30/11h30 – 13h30-16h30 avec une ouverture des portes 10 minutes avant.

En maternelle, l'ouverture de portes pour les sorties se fait à 11h25 le matin et à 16h25 l'après-midi. Il est rappelé aux parents que, même si leur enfant est gardé au-delà de 16h30 en cas de retard, tout accueil commencé est facturé une fois que les élèves sont répertoriés sur la liste d'appel.

### **Communication école/familles**

Afin de faciliter la communication avec les familles, un site d'école est toujours à l'adresse suivante :  
<https://jeandormesson.toutemonecole.fr/>

Il doit devenir la référence pour les parents en termes d'informations et nous invitons fortement les parents à s'y référer.

Les parents disposent de plusieurs outils de communication selon les classes :

- L'application Klassly
- L'ENT
- Un cahier de liaison

Ces outils servent à signaler tout événement sur l'école (sortie, spectacle...), solliciter un rendez-vous, informer de faits importants survenus, prévenir et justifier les absences. Il est rappelé qu'il est impératif de prendre rendez-vous avec l'enseignant pour faire le point sur la scolarité de son enfant, ou faire part d'une situation particulière. Le moment de la sortie à 16h30 n'est pas opportun car les enseignants ne sont pas forcément disponibles et la confidentialité des propos n'est pas assurée. Il est également rappelé la nécessité de prendre du recul sur des événements relatés par les enfants et de toujours solliciter la version des adultes de l'école en cas d'inquiétude à ce sujet.

En maternelle, les carnets de suivi sont numériques, via l'application Kidoo et recense les réussites au quotidien des élèves. Une synthèse est adressée aux parents deux fois par an pour les MS et GS (Fin Janvier et Fin Juin) et une fois par an (Fin Juin) pour les élèves de PS.

En élémentaire, les bilans semestriels des élèves sont publiés fin Janvier et fin Juin sur la plateforme Edumoov. Il s'agit d'un site sécurisé et accessible uniquement par identifiant et mot de passe qui permet de centraliser en un même lieu tous les documents scolaires de la scolarité primaire de l'enfant. Les parents peuvent alors les consulter, les télécharger sur leur ordinateur ou les imprimer (que ce soit les documents de l'année en cours ou de l'année antérieure).

### **3. Travaux et sécurité**

Les travaux suivants ont été réalisés :

- Pose de voiles d'ombrage dans la cour maternelle au mois de Juin 2024
- Installation de barrières de sécurité à la sortie de l'école le long de la rue Pauline Kergomard
- Fixation d'un banc autour des poteaux de fixation des voiles d'ombrage.
- Elévation de la serrure du portail maternelle afin que les enfants ne puissent plus y glisser des bâtons

Nous remercions la Mairie pour ces derniers.

Les travaux suivants restent en attente :

- Pose d'un panneau d'affichage et d'une boîte aux lettres pour l'association de parents d'élèves (annoncée pour l'année scolaire 2023/2024). Mme BESSONE précise que les panneaux officiels proposés par la Métropole coûtent 5800 €. Il a donc été décidé de plutôt le faire fabriquer par les Services techniques. Il sera posé dès qu'il sera terminé. La boîte aux lettres est en commande.
- Solution d'ombrage dans la cour élémentaire
- Peinture du sol de la cour élémentaire pour limiter la réverbération. M. RIO précise que, pour ces deux points, une solution technique a été trouvée et sera présentée à l'équipe enseignante. Les travaux seront inscrits au budget 2025 pour une réalisation durant l'été 2025. Les parents regrettent que les élèves doivent passer une année supplémentaire avec cette surexposition dénoncée depuis l'ouverture de l'école.
- Extension de la cour maternelle annoncée initialement pour la rentrée 2024. M. le Maire précise qu'une autorisation de la SERM est nécessaire pour tous travaux sur cette parcelle et qu'elle est en cours. Les travaux ne pourront donc pas être réalisés dans l'immédiat.

- Problème du revêtement amortissant de la cour maternelle qui se dégrade et offre des butées franches qui risquent de faire trébucher les élèves. La Mairie est informée et a contacté la société pour faire jouer la garantie décennale.
- Solution pérenne au problème de la porte d'entrée de porte qui frotte régulièrement et ne se referme pas seule+ problème de sécurité du code d'entrée qui n'est pas très confidentiel. La Mairie note le problème.
- Un vidéoprojecteur a été acheté pour la salle polyvalente. Il est demandé d'inscrire au prochain budget la somme nécessaire à sa fixation au plafond.

Les parents demandent également :

- L'ajout des horaires de l'accueil du soir sur le panneau d'interdiction de stationner sur le dépose-minute
- La signalisation de l'espace piéton aux abords de l'école. Celui-ci est d'ores et déjà prévu et doit être réalisée dans la foulée de la pose des barrières.

Est également abordée la surveillance du point d'entrée et sortie de l'école maternelle : les policiers municipaux n'y sont pas présents et aucune caméra de surveillance n'est installée. M. le Maire propose qu'une seule entrée soit utilisée en décalant les horaires. Le directeur répond que cette solution déjà testée avec 9 classes à l'ouverture de l'école n'est pas possible car elle engendre d'autres problèmes de sécurité (flux entrant et sortant par une même entrée de 350 élèves + parents de maternelle avec poussettes, porte ouverte durant 30 minutes à chaque entrée et sortie, nécessitant la présence d'un adulte 2h par jour, grands frères/sœurs qui accompagnent leurs cadets en maternelle et restent seuls devant l'école durant 15 minutes, non-respect massif des horaires avec des enfants d'élémentaire qui arrivent durant les horaires d'ouverture de la maternelle). Il propose l'installation d'une caméra à l'entrée maternelle actuelle. M. le maire indique que, pour des raisons de coût, ce n'est pas envisageable. Il ne dispose pas d'agents en nombre suffisant pour en poster un devant chaque entrée.

## **4. Vie de l'école :**

### **PPMS et sécurité**

L'école dispose d'un système alarme incendie et d'une alarme intrusion. Ces dispositifs sont complétés par des informations audio pouvant être transmises dans toute l'école.

Un PPMS (Plan de Prévention et de Mise en Sécurité) a été mis à jour au mois de septembre pour établir les procédures à appliquer et réflexes à avoir en cas de problème. Les risques identifiés sont :

- l'incendie qui doit conduire à une évacuation
- l'accident chimique qui doit conduire à un confinement dans des salles identifiées
- l'intrusion extérieure
- l'alerte climatique en cas d'intempéries. Pour ce type d'alerte, un document destiné aux familles a été distribué pour leur rappeler les consignes à suivre (ne pas se déplacer, ne pas venir chercher son enfant à l'école, écouter la radio) et leur permettre de connaître les coordonnées de deux parents-relais qui seront tenus informés afin de ne pas surcharger les lignes de l'école. Un aperçu de ce qui peut être organisé a été donné Vendredi 18 Octobre où une alerte a été lancée et des consignes envoyées par mail.

Un exercice d'évacuation incendie a été organisé le 23/09/2024. Un deuxième exercice consacré à l'alerte intrusion s'est tenu le 14/10/2024. Cet exercice a été l'occasion de constater un défaut du signal audio en maternelle (Haut-parleur face au dortoir ne fonctionnant pas qui a été signalé aux services compétents de la Mairie). Deux autres exercices seront organisés d'ici la fin de l'année.

Ces exercices permettent de valider le dispositif choisi, de l'améliorer et permettent aux élèves de repérer les démarches à suivre

Le plan Vigipirate- Urgence Attentat est toujours activé ce qui limite la circulation des parents dans l'école et l'organisation d'événements. C'est la raison pour laquelle les parents ne peuvent pas rentrer dans les couloirs en maternelle. Toute manifestation sur l'école doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture avec des consignes strictes (surveillance des accès, contrôles des sacs, sollicitation des services de Police Municipale, visibilité réduite de l'extérieur, pas d'attroupements aux abords de l'école). Ces règles sont valables sur le temps scolaire et ne sont pas appliquées à l'identique sur les temps périscolaires, qui sont alors sous la responsabilité de la Mairie. Les parents demandent quelles sont les règles qui régissent leurs actions aux abords de l'école, sous leur initiative et en dehors du temps scolaire. M. le Maire indique que l'Association de Parents d'Elèves doit lui adresser une demande d'occupation de l'espace public et qu'elle sera acceptée, sauf consigne contraire de la Préfecture (consignes qui évoluent avec le temps). Certains parents soulèvent les difficultés à organiser une kermesse en fin d'année du fait de l'exiguïté de la cour maternelle. D'autres endroits pourraient être mis à disposition par la Ville mais les parents d'élèves élus reconnaissent qu'ils manquent également de parents en nombre suffisant pour organiser ce type d'événements et le regrettent. Ils invitent une nouvelle fois à de nombreux parents de s'investir dans l'Association.

Afin de pouvoir organiser des manifestations tout en respectant les consignes du plan Vigipirate, il est demandé l'installation d'une brise-vue sur le grillage de la cour maternelle.

## **Règlement intérieur**

Le règlement intérieur est lu et discuté. Il est modifié et validé à l'unanimité par le conseil d'école.

Afin d'économiser le papier, il sera transmis par mail à l'ensemble des parents. Seul un coupon-papier sera distribué et devra être retourné et signé par les parents pour attester qu'ils ont pris connaissance du règlement et qu'ils s'engagent à le respecter.

Une charte-du parent accompagnateur est également présentée et discutée. Elle sera distribuée à chaque parent qui se propose d'accompagner une sortie : il devra en prendre connaissance et la signer avant la sortie.

## **Projets de l'année**

La Métropole qui finançait les bus pour les sorties hors commune (Patinoire, Zoo, Domaine de Restinclières, Musée de Lattes, Aquarium...), ne les subventionnera plus à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.

La Mairie de Saint Jean a annoncé vouloir prendre le relais de la Métropole pour financer ce type de sorties. Elle finance actuellement des bus pour des déplacements intra-Saint Jean à hauteur de 4 bus par classe et par an. Mme BESSONE indique qu'une liste de sorties (piscine, patinoire) lui a été transmise par le Rectorat et que ces sorties bénéficieront d'un bus financé par la Ville. Le directeur précise que d'autres sorties qui étaient couvertes par le bus du savoir (Ecolothèque, Musée de Lattes, Domaine de Restinclières, Planet Océan...) ne figurent pas dans cette liste. Des demandes individuelles devront être adressées au Service Education car aucun quota n'est, à l'heure actuelle, fixé par école.

Sont prévus sur l'année, avec un calendrier modifiable :

### ACTIVITES SPORTIVES :

- Cycle piscine pour tous les élèves de la GS au CE1 (par conséquent les élèves des classes de CE1/CE2)
- Cycle Tambourin pour les classes de CM1/CM2 (M.DUFFIEUX), CE1/CE2 (M. MICHEL), CE1/CE2 (Mme DESREMAUX), CE2
- Cycle Rugby en collaboration avec le MHR pour les classes de CM1/CM2
- Cycle d'athlétisme pour les trois classes de CM1/CM2 au mois de Mars 2025
- Cycle gymnastique avec le club de gymnastique de Saint Jean pour toutes les classes de maternelle, les deux classes de CP et les classes de CM1/CM2 de Mme VALLADE et Mme DINAQUI
- Cycle Handball, avec le club de Hand de Villeneuve-Les-Maguelone, pour les trois classes de CE1/CE2 et la classe de CE2
- Cycle Judo avec le club de Judo de Saint Jean de Védas pour tous les élèves de GS et la classe de CP de Mme MESLEM
- Cycle Danse pour toutes les classes maternelles
- Cycle Tennis pour la classe de CP de Mme MESLEM et la classe de CE1/CE2 de Mme TOFFOLI

### ACTIVITES LIEES A L'ENVIRONNEMENT ET AUX SCIENCES

- Le dispositif « Ecole Ouverte et classe à ciel ouvert » se développe encore sur l'école et concerne maintenant 10 classes. Une dotation de 240 heures a été attribuée à l'école, ce qui va permettre à Mme Corinne BONNIOL d'intervenir 24 heures par classe rentrant dans le dispositif. Nous tenons à remercier la Mairie pour cet effort considérable, qui marque l'intérêt porté à ces pratiques.
- Sorties à l'Ecolothèque pour prolonger ces projets pour les classes de CE2, CP- Mme DEVAUX, les trois classes de PS/MS/GS, et la classe de PS/MS.
- Projet avec Rescue Ocean sur le thème de l'écologie et la gestion de déchets pour la classe de CM1/CM2 de Mme VALLADE
- Projet « Arts et Sciences » pour les classes de CM1/CM2 M. DUFFIEUX, Mme VALLADE
- Interventions sur la gestion de l'eau (manque et inondation) pour les classes de CM1/CM2 de Mme DINAQUI, M. DUFFIEUX
- Projet avec Rescue Océan sur l'écologie et la préservation de l'environnement marin pour les 3 classes de CM1/CM2
- Projet « mat petite planète » sur l'écologie et l'éducation à l'environnement- Classe de CP Mme MESLEM
- Participation à la semaine du goût en collaboration avec Epidaure- Classe de CE1/CE2 Mme DESREMAUX
- Participation à la semaine de la Science pour la classe de CE1/CE2- M.MICHEL

## ACTIVITES ARTISTIQUES, CULTURELLES, PATRIMOINE :

- Projet théâtre en lien avec le Domaine d'O, pour la classe de CM1/CM2 de Mme VALLADE
- Projet autour du « Vendée Globe » pour la classe de CE1/CE2 de Mme DESREMAUX- CM1/CM2 M. DUFFIEUX
- Projet de correspondance et rencontre avec une autre classe de CP de la Ville pour la classe de CP de Mme DEVAUX
- Projet danse pour les classes de CP- mme MESLEM et CE1/CE2- Mme DESREMAUX
- Sorties au Musée Fabre selon les expositions et activités proposées par le Musée.
- Spectacles à l'Opéra de Montpellier selon les classes sélectionnées
- Projet à partir de la visite du centre historique de Montpellier et du musée Lattara de Lattes pour la classe de CE2 et CE1/CE2 de M. MICHEL
- Ateliers poterie dans toutes les classes maternelle, la classe de CP de Mme MESLEM, la classe de CE1/CE2 de Mme DESREMAUX et la classe de CE2 de Mme BOYER
- Visites de la médiathèque + projets particuliers selon les classes.
- Spectacles au Chai du Terral (en moyenne deux par classe) pour toutes les classes
- Projet Chorale pour toutes les classes élémentaires avec l'intervention de Mme Oriane BAUD-GIROUD, de l'école municipale de musique. Ce projet est possible grâce au financement de la Mairie et un complément de 2000 € de la Coopérative scolaire. Il sera finalisé par deux spectacles au Chai du Terral en fin d'année.

## CLASSES DECOUVERTES

- Quatre classes ont pour projet un séjour en classe de neige au Centre de la Vignole à Enveitg(66) au mois de Février. Ce sont les classes de CP de Mme DEVAUX, la classe de CE1/CE2 de Mme TOFFOLI, les classes de CM1/CM2 de Mme VALLADE et Mme DINAOUI. A l'heure actuelle, la participation maximale des familles est estimée à 355 euros (subvention Mairie de 66€ par élève, participation de la Coopérative Scolaire à hauteur de 3000 €). Des demandes subventions en cours et devraient permettre d'abaisser le coût. Des actions sont également prévues pour participer à ce financement. Les parents seront informés début janvier maximum du montant final. Le dossier doit encore être validé par les Services du Rectorat pour pouvoir se réaliser. 17 enfants sur 96 ne participeraient pour des raisons autre que financières (inquiétudes des parents, enfant qui ne veut pas quitter la maison...). Des parents-accompagnateurs sont nécessaires. Les propositions étant supérieures aux besoins, un tirage au sort a été effectué pour les désigner.
- Une classe-verte à Malibert (Hérault) est envisagée pour la classe de CE1/CE2 de Mme DESREMAUX. Le projet n'a pas encore été présenté aux familles car son financement est à l'étude. L'estimation de la fourchette haute de participation maximale des familles serait de 220 €.
- La classe de CM1/CM2 de M. DUFFIEUX devrait participer à un cycle Voile au Yachting Club de Mèze au mois de Juin. Le projet est également en cours d'étude mais la participation demandée aux familles devrait être la même que les années précédentes, autour de 100 €.

Un spectacle de Noël est prévu pour les élèves de maternelle, en plus de celui proposé au Chai. Un goûter sera également offert aux enfants mais pas de cadeaux de Noël cette année (livre), la subvention attribuée jusque-là ayant été reversée au budget commandes de fournitures suite à l'augmentation des produits.

Deux expositions « Grande Lessive » (exposition des travaux des élèves dans l'école) sont prévues :

- Une pour la maternelle mi décembre

- Une commune à tout le groupe scolaire fin juin.

## **Photos de classe :**

Les photos de classe se sont déroulées ce jour Mardi 5 Novembre.

Nous avons fait appel cette année à un nouveau prestataire implanté sur Fabrègues.

Les commandes de photo se feront uniquement par Internet, sur une période donnée, à partir de codes qui seront communiqués aux familles. Les paiements se feront directement sur le site et ne transiteront plus par l'école.

## **Coopérative scolaire**

Un appel à cotisation a été lancé en début d'année à raison de 10 euros par enfant ou 15 euros par famille. Les prix ont été maintenus, malgré les augmentations générales des prix, afin de permettre à tous de participer à cet effort collectif, sans mettre les familles en difficulté.

Les cotisations ont permis de récolter 2582 euros (à titre de comparaison, 2552 € l'année dernière)

Toute Coopérative Scolaire doit adhérer à l'OCCE qui prélève une cotisation de 2,15 euros par élève et enseignant, soit un montant de 778,30 euros.

Sur les 2582 euros collectés, il reste un peu plus de 1800 euros utilisables (ce qui correspond, à titre d'exemple, à 200 euros près, au seul financement du projet Chorale).

Nous remercions donc les parents pour leurs participations qui nous sont essentielles et nous permettent de proposer des projets et des sorties à nos élèves.

Nous remercions également l'association de Parents d'Elèves qui a également versé une subvention de 3000 euros grâce aux actions engagées l'an dernier. Des jeux de cour pour la maternelle ont déjà été achetés grâce à ce don ainsi que du matériel de motricité. Ils pourront également servir à financer des bus pour les sorties de fin d'année des maternelles et/ou abaisser les participations des familles pour les classes découvertes.

Les parents d'élèves remercient l'équipe enseignante pour l'ensemble des projets proposés et la Mairie pour les subventions mises à disposition.

Secrétaire de séance :

M.ROBERT